

Conférence des  
présidents d'université

103, bld Saint Michel  
75005 Paris  
01 44 32 90 00  
www.cpu.fr

Madame Muriel Pénicaud  
Ministre du Travail  
101 rue de Grenelle  
75007 Paris

Paris, le 8 juin 2017

CPU/GR/BSG/TM/2017. 132

Madame la Ministre,

Je souhaite en tout premier lieu vous adresser, au nom de la Conférence des présidents d'université, mes plus vives félicitations et mes vœux de pleine réussite dans votre mission.

La réforme du droit du travail que vous allez mettre en œuvre comporte plusieurs volets, dont certains sont engagés dès maintenant ; ils sont relatifs au dialogue et aux droits sociaux. D'autres intéressent la formation professionnelle et seront envisagés, semble-t-il, dans un second temps vers la fin de la présente année civile.

La Conférence des présidents d'université est particulièrement attentive aux questions de formation aussi bien initiale que continue ; les établissements qu'elle représente (73 universités et une soixantaine de grandes écoles) ont une expertise à faire valoir dans la concertation que vous allez ouvrir. Les universités ont démontré leur capacité à professionnaliser les formations qu'elles dispensent, comme l'attestent le développement en leur sein de formations professionnalisantes, comme les licences professionnelles ou comme les masters et les diplômes d'ingénieurs, ainsi que l'apprentissage à tous les niveaux ; elles ont su aussi construire des modules de pré-professionnalisation pour d'autres diplômes afin de favoriser l'insertion de leurs titulaires aux différents niveaux de qualification.

Les évolutions de la société entraînent une nécessaire adaptation de notre système éducatif, qu'il est important de reconsidérer sous l'angle des contenus de formation et des pratiques pédagogiques à mettre en œuvre. Il faut notamment plus de mise en situation professionnalisante, plus d'ouverture avec le monde socio-économique et de partenariats avec les milieux professionnels pour préciser l'offre de formation. En lien avec les branches professionnelles, les universités sont notamment déterminées à développer l'alternance et l'apprentissage dans les parcours, de la licence au doctorat.

L'implication des universités touche aussi la formation tout au long de la vie et la pratique dans ce cadre de la validation d'acquis de l'expérience qui reconnaît par tout ou partie d'un diplôme ou d'une certification une expérience professionnelle. Le développement des usages du numérique et les innovations pédagogiques qu'il permet devraient renforcer cette dimension et permettre d'atteindre de nouveaux publics dans les territoires plus éloignés des sites universitaires. La formation continue fait partie des missions des universités. L'université doit être reconnue par l'Etat et par les régions comme lieu de fertilisation entre système de formation et monde du travail, en particulier en développant l'apprentissage et la formation continue.

Encore faut-il que les universités puissent intervenir à armes égales dans un contexte marqué par une forte concurrence entre organismes aux statuts et aux rattachements les plus divers. L'un des enjeux est notamment de lever les difficultés qu'elles rencontrent pour percevoir la taxe d'apprentissage, ce qui crée une distorsion grave et freine des initiatives susceptibles de s'inscrire pleinement dans des dispositifs de seconde chance. Il faut assurément repenser les modalités légales d'attribution de la taxe d'apprentissage pour que les universités en bénéficient plus largement sur l'ensemble du territoire.

national, à la hauteur de leur investissement dans l'enseignement technologique et professionnel, pour être à même de s'investir pleinement dans le développement de l'apprentissage. Il faut notamment une séparation entre les organismes collecteurs de la taxe et les organismes de formations qui en sont bénéficiaires.

Je souhaiterais pouvoir vous entretenir de ces questions et de toute autre qui serait de nature à mobiliser les universités dans la politique d'élévation des niveaux de qualification et de développement de l'entrepreneuriat que le Président de la République entend soutenir.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'expression de ma meilleure considération.



Gilles ROUSSEL  
Président de la CPU